

NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS

Objet : Inscription rentrée scolaire 2023/2024

Madame, Monsieur,

Pour la rentrée scolaire **2023/2024**, les inscriptions à la restauration scolaire et aux activités périscolaires se font en ligne via la plateforme numérique « **Colmar & Moi** » sous la rubrique « **Activités périscolaires** »

Il conviendra de compléter votre dossier d'inscription en ligne en respectant les dates du 19 Juin au 21 Juillet 2023 en vous joignant l'ensemble des pièces justificatives, en format PDF.

Si toutefois vous n'avez pas la possibilité d'effectuer vos démarches en ligne, des dossiers sont disponibles au siège de l'association, (merci de joindre les photocopies des pièces justificatives).

Les pièces justificatives sont :

- un **justificatif de domicile** (quittance de loyer, facture Vialis,, téléphone...),
- une **attestation de l'employeur** ou une copie du dernier **bulletin de salaire**,
- une **attestation d'assurance** civile ou scolaire pour votre enfant,
- une **cotisation de 12 €** par famille, pour les activités périscolaires (activités périscolaires en maternelle, étude surveillée, accueil du matin) à nous délivrer par chèque à l'ordre de Prealis, en précisant nom et prénom de l'enfant, ou en paiement direct au siège de l'association, ou encore par prélèvement, si vous avez choisi ce mode de paiement,
- un **relevé d'identité bancaire de moins de 3 mois** avec le numéro « IBAN » qui sera utilisé le cas échéant pour les remboursements (tickets, classes vertes, maladie) et/ou le paiement par prélèvement,
- une photocopie du **carnet de vaccination** (vaccins à jour) comportant le nom, prénom de l'enfant et l'école, **pour les activités périscolaires du soir en maternelle uniquement**,
- Pour la tarification au périscolaire du soir en maternelle : **l'attestation de quotient familial pour l'année 2023**, daté du mois de l'inscription.

En périscolaire du soir en maternelle, les places sont limitées.

Pour les familles colmariennes **dont le montant imposable est égal à 0 € et la rubrique « Impôt sur le revenu net avant corrections » est également à 0 €**, la Ville de Colmar met en application l'abattement de 30 % sur les tarifs de la restauration scolaire.

Dans ce cas, les familles concernées devront produire une copie intégrale de **l'avis d'impôt 2023 sur les revenus 2022** du représentant légal.

Contrairement aux autres pièces, ce justificatif sera adressé ou déposé à PRÉALIS dès réception. **(Veuillez nous fournir une copie).**

Les enfants qui présentent des allergies alimentaires, de l'asthme ou toute autre maladie nécessitant une attention particulière ou un traitement médicamenteux **durant le temps de cantine ou périscolaire**, ne peuvent prétendre aux prestations qu'après accord du médecin référent de l'association.

Il convient de prendre contact directement auprès du Docteur RISSER au **03.89.41.24.11** médecin référent de PRÉALIS. **L'inscription ne sera validée qu'après son avis.**

Vous trouverez sur notre site prealis.fr le règlement des activités périscolaire de PREALIS et le règlement du service de la restauration scolaire de la ville de Colmar.

Dans l'attente, l'équipe de PRÉALIS reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments les plus respectueux.

Le Président

Adrien SCHNEIDER

TARIFS 2023/2024

Préambule : Pour la rentrée scolaire, la Ville de Colmar met en application l'abattement de 30 % sur les tarifs de la restauration scolaire aux familles colmariennes dont le montant imposable est à 0 € et la rubrique « Impôt sur le revenu net avant corrections » est également à 0 €.

Dans ce cas, les familles concernées devront produire une **copie intégrale de l'avis d'impôt 2023 sur les revenus 2022** du représentant légal. Contrairement aux autres pièces, ce justificatif sera adressé ou déposé à PRÉALIS dès réception.

Tarifs Colmariens

Tarifs Colmariens							
MATERNELLE	Quotient Familial	Tarif forfait	Tarif forfait	Tarif	Tarif	Tarif mensuel en	Tarif
		Mensuel	Mensuel	Occasionnel	Tickets	Restauration	Occasionnel calendrier
			2ème enfant	calendrier		Abattement de 30%	Abattement de 30%
Accueil du matin seul	-	45,08 €	-	-		-	-
Restauration Scolaire	-	107,40 €	-	8,10 €		75,18 €	5,67 €
Activités périscolaires du soir	QF > 800	78,62 €	-	9,12 €		-	-
	QF < =800	70,76 €	-	8,22 €		-	-
Accueil du matin en complément de l'activité du soir en maternelle (tarif forfait mensuel)	-	8,97 €	-	-		-	-
ÉLÉMENTAIRE		Tarif forfait	Tarif forfait	Tarif	Tarif	Tarif mensuel en	Tarif
		Mensuel	Mensuel	Occasionnel	Tickets	Restauration	Occasionnel calendrier
			2ème enfant			Abattement de 30%	Abattement de 30%
Accueil du matin seul	-	32,14€	-	-		-	-
Restauration Scolaire	-	77,53 €	-	7,66 €		54,27 €	5,36 €
Études Surveillées)	-	50,89 €	43,40 €		6,24 €	-	-

Tarifs non Colmariens

MATERNELLE	Quotient Familial	Tarif forfait	Tarif forfait	Tarif	Tarif
		Mensuel	Mensuel	Tickets	Occasionnel calendrier
			2ème enfant		
Accueil du matin seul	-	67,61 €	-		-
Restauration Scolaire	-	165,86 €	-		12,49 €
Activités périscolaires du soir	QF > 800	117,98 €	-		13,68 €
	QF < =800	106,18 €	-		12,31 €
Accueil du matin en complément de l'activité du soir en maternelle (tarif forfait mensuel)	-	13,45 €	-		-
ÉLÉMENTAIRE		Tarif forfait	Tarif forfait	Tarif	Tarif
		Mensuel	Mensuel	Tickets	Occasionnel calendrier
			2ème enfant		
Accueil du matin seul	-	48,24 €	-		-
Restauration Scolaire	-	119,74 €	-		11,88 €
Études Surveillées	-	76,35 €	65,12 €	9,41 €	